

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le dix huit décembre , le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 12 décembre 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Raphaël MARGUET donne pouvoir à M. Alan CONFESSON

Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR

M. Paul BRON donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT

Secrétaire de séance : M. Sadok BOUZAIENE

D20171218_8 - Projet Esplanade : définition du plan guide de réaménagement du quartier de l'Esplanade : bilan de la concertation

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

8-(3531). URBANISME AMENAGEMENT : Projet Esplanade : définition du plan guide de réaménagement du quartier de l'Esplanade : bilan de la concertation

Monsieur Vincent FRISTOT expose,

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'annulation par délibération du Conseil Municipal de Grenoble du 30 Juin 2014 de la Zone d'Aménagement Concerté de l'Esplanade, la Ville a souhaité engager une nouvelle démarche pour définir avec les citoyens le devenir de ce quartier.

Pour ce faire, la Ville a mené fin 2014 et courant 2015 un premier travail avec le « Comité de l'Esplanade » qui réunissait les associations et habitants du quartier. Dans le prolongement de celui-ci la Ville a retenu une nouvelle équipe d'urbanistes en décembre 2015 pour concevoir avec l'ensemble des grenoblois un nouveau projet sur le quartier.

Après avoir précisé et débattu les enjeux et attendus du projet ainsi qu'échangé sur la méthode la plus adaptée pour y parvenir au premier semestre 2016, la Ville a cadré par délibération en date du 18 juillet 2016 les objectifs poursuivis et le cadre de la concertation.

Après près de deux ans de travail cette démarche, qui s'est inscrite dans une volonté de mise en œuvre de principes innovants et ambitieux de co-construction d'un projet urbain avec les habitants, arrive à son terme.

Rappel des objectifs :

Tels que définis par la délibération du 18 juillet 2016, les objectifs poursuivis dans le cadre de l'élaboration du plan guide de réaménagement du quartier Esplanade sont les suivants :

- Maintien de l'espace public au cœur de la grande esplanade, confirmant sa vocation historique d'accueil événementiel ;
- Pacifier la RN481 et la Porte de France;
- Renforcer les trames bleues et vertes de l'agglomération ;
- Construction d'immeubles neufs comprenant notamment du logement social et de l'accession sociale dans les secteurs actuellement urbanisés du quartier ;
- Favoriser la réhabilitation des immeubles existants ;
- Insérer les nouvelles constructions dans le paysage urbain existant ;
- Créer une passerelle sur l'Isère réservée aux piétons et aux cycles ;
- Valoriser et développer l'artisanat, le commerce et les services ;
- Réduire le stationnement sur la grande esplanade.

Ces objectifs s'inscrivent dans la continuité des orientations fixées par la nouvelle municipalité lors de l'annulation de la ZAC Esplanade approuvée par délibération en date du 30 juin 2014.

Procédure de concertation engagée :

Pour ce faire, un dispositif ambitieux cadré par la délibération du 18 juillet 2016 a été mis en œuvre. Il visait, par le biais d'outils adaptés, à mettre à disposition du public les propositions des concepteurs, mais également à récolter les avis et idées du public pour que les concepteurs en tiennent compte à toutes les étapes du projet. Ces outils devaient également permettre d'éclairer les choix fait dans le cadre de l'élaboration du plan guide.

En plus des dispositifs de concertation activés lors des étapes préalables, l'ensemble des outils prévus ont été mis en œuvre conformément à la délibération du 18 juillet 2016.

Au total, entre juillet 2016 et novembre 2017, cela représente :

- 48 permanences à la Maison du Projet et 4 à l'antenne de Mairie du secteur 2, avec 231 personnes reçues
- 3 197 visites de 2 548 utilisateurs sur le site internet www.grenoble-esplanade.fr
- 37 documents téléchargeables en ligne
- 527 abonnés à la newsletter « Grenoble-esplanade »
- 10 publications via la newsletter
- 275 abonnés à la page Facebook « Grenoble esplanade »
- 54 publications via la page Facebook
- 2 réunions publiques (29 septembre 2016 / 19 juin 2017) rassemblant chacune environ 170 personnes
- 11 réunions des groupes de travail « Proximité », « Ville et Métropole » et « Experts »
- 3 tournées du triporteur (27/28/29 nov. 2016 ; 30 juin et 1^{er} juillet 2017 ; 15/16 septembre 2017) permettant de rencontrer environ 210 personnes
- 2 enquêtes en ligne (ouvertes du 13 octobre au 20 novembre 2016 et du 4 septembre au 1^{er} octobre 2017)
- 739 réponses uniques à ces enquêtes
- 3 cafés du projet (28 juin 2017 / 19 septembre 2017 / 27 septembre 2017) rassemblant 44 personnes issues du quartier de l'Esplanade (habitants, commerçants ou professionnels)
- 2 « ateliers publics de co-construction » (3 décembre 2016 / 19 octobre 2017) rassemblant environ 180 personnes au total

La multiplicité des outils de co-construction mis en place a permis de collecter au fil de la démarche un très grand nombre d'avis, émis par un public aux profils et aux provenances variées ce qui acte de la réussite de la démarche de co-construction. Il est de plus à noter qu'une place particulière a néanmoins toujours été proposée aux acteurs et habitants du quartier (groupe de travail dédié, café du projet, permanences à la maison du projet...) pour garantir la bonne perception de leur avis.

Il était également prévu de faire appel à la participation de citoyens indépendants, issus des Conseils Citoyens Indépendants, pour qu'ils puissent garantir la transparence de la démarche. Ils devaient pour cela être présents aux différents groupes de travail et réunions publiques ainsi qu'aux Comité de Pilotage afin de garantir la bonne retranscription et synthèse des avis récoltés au fil de la démarche.

Une réunion d'information a été organisée le 6 juin 2016 pour faire état de cette proposition aux membres des Conseils Citoyens Indépendants. Au total, 7 membres des CCI ont suivis ce dispositif en phase scénario, 2 en phase plan guide. Ils ont assisté à l'ensemble des réunions prévues dont notamment les trois Comités de Pilotage qui ont eu lieu (13 janvier 2017 / 7 juin 2017 / 24 novembre 2017).

Il convient aujourd'hui d'arrêter le bilan de concertation dont vous trouverez le détail en annexe de cette délibération.

Synthèse des attentes exprimées :

Sur la base des propositions présentées au fil de la démarche et au vu des apports de chaque phase de co-construction, il est désormais possible de définir les attentes suivantes :

- **La création d'un parc linéaire le long des berges de l'Isère**, en axant de préférence les aménagements qui seront réalisés vers des usages de loisirs et la valorisation de l'environnement ;
- **Un nouvel équipement public multifonctionnel** à destination des habitants du quartier et des quartiers mitoyens en lieu et place de l'actuel boulo-drome ;
- **Construction de logements globalement acceptée sur la base des simulations exprimées** mais avec une vigilance à avoir sur la qualité des opérations à venir et leur bonne insertion dans leur environnement, notamment sur le secteur de la petite esplanade et les pieds du site Vicat ;
- **Conservation des éléments patrimoniaux** que représentent l'ancien Relais de Poste, le site Vicat et la géométrie de la double couronne d'arbre de la Grande Esplanade ;
- **Maintien de la polarité commerciale au sud** avec intégration de la moyenne surface commerciale dans une opération plus urbaine ;
- **Une nouvelle entrée de ville au nord du quartier** valorisant le cadre patrimonial et paysager qui y est présent ;
- **Maintien des flux de circulation d'entrée de ville à l'extérieur du quartier**, avec requalification de la RN481 en boulevard urbain apaisé ;
- **Création d'un espace public de proximité ;**
- **Aménagement d'un itinéraire cycle** dédié aux déplacements "longue distance" en dehors des voies de circulation du quartier et **sécurisation des déplacements cycle route de Lyon ;**
- **Création d'une passerelle piétons-cycles au niveau de la rue de Villard-de-Lans** pour connecter les deux rives de l'Isère ;
- **Apaisement du secteur de la porte de France**, avec simplification du carrefour, maintien du tracé actuel de la route de Lyon et création d'un espace public en lien avec le patrimoine bâti et naturel existant ;
- **Végétalisation partielle de la Grande Esplanade** pour proposer à tous les grenoblois des usages de loisirs quotidiens tout en permettant le maintien de la Foire des Rameaux et des grands événements ;
- **Suppression à terme du stationnement sur la Grande Esplanade** avec mise en place d'une stratégie de gestion du stationnement phasé dans le temps pour accompagner la livraison des nouvelles opérations et la transformation du quartier ;
- **Apaisement du boulevard de l'Esplanade** pour créer un mail accueillant terrasses et nouveaux usages à l'ombre des arbres de la couronne d'arbre en complément de l'aménagement proposé sur la grande esplanade.

Ces attentes définissent à présent les nouvelles orientations qui devront se retrouver dans le plan guide de réaménagement du quartier Esplanade qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la Ville de Grenoble et constituera le socle des opérations à venir.

Ce dossier a été examiné par la :
Commission Ville Durable du jeudi 07 décembre 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter le bilan de concertation portant sur la définition du plan guide de réaménagement du quartier de l'Esplanade, tel qu'annexé à la présente délibération.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Vincent FRISTOT

Affichée le : 21 décembre 2017